

Les foyers bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2015

En 2015, la Caf de La Réunion a versé à 113 544 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement près de 395 millions d'euros. Au total, en ajoutant les ayants droit, cela représente 279 206 personnes couvertes par les prestations, soit 45,4% de la population couverte CAF.

Le nombre d'allocataires de la prestation a augmenté de +2,8% pour l'Als et de +0,5% pour l'Alf.

Hausse de +1,4% du nombre de bénéficiaires d'AL en 2015

Au 31 décembre 2015, **113 544** foyers bénéficient d'une aide au logement (AL), soit près de la moitié de l'ensemble des foyers allocataires de la CAF (cf. tableau 1). En prenant en compte les conjoints éventuels, enfant(s) ou autre(s) personne(s) à charge, **279 206** personnes sont couvertes par une aide au logement, soit **45,4%** de l'ensemble des personnes couvertes CAF.

Source : FILEASC au 31.12.2015

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'allocataires CAF	224 252	229 835	233 036	237 916	242 879	244 914
évolution (%)	1,8%	2,5%	1,4%	2,1%	2,1%	0,8%
Population couverte CAF	598 248	604 428	605 041	609 965	614 640	615 251
évolution (%)	0,8%	1,0%	0,1%	0,8%	0,8%	0,1%
Nombre de bénéficiaires d'AL	100 543	103 655	105 148	107 957	111 944	113 544
évolution (%)	2,6%	3,1%	1,4%	2,7%	3,7%	1,4%
Nombre enfants à charge au sens AL	129 572	131 000	130 504	131 823	134 616	135 072
évolution (%)	0,9%	1,1%	-0,4%	1,0%	2,1%	0,3%
Population couverte par une AL	261 431	266 163	266 612	270 559	277 336	279 206
évolution (%)	1,5%	1,8%	0,2%	1,5%	2,5%	0,7%
Population CAF couverte par une AL en %	43,7%	44,0%	44,1%	44,4%	45,1%	45,4%

Tableau 1.

Si un allocataire paye un loyer ou rembourse un prêt pour sa résidence principale et, si ses ressources sont modestes, il peut bénéficier de l'une des deux aides au logement suivantes : l'Allocation de logement familiale (Alf) ou l'Allocation de logement sociale (Als). Elles ne sont pas cumulables et sont accordés sous conditions de ressources.

Source : FILEASC au 31.12.2015

AIDES AU LOGEMENT	2014	2015	Evolution
Allocation Logement à caractère Familial	65 030	65 336	0,5%
Allocation Logement à caractère Social	46 914	48 208	2,8%
Total	111 944	113 544	1,4%

Tableau 2.

Le nombre de bénéficiaires d'aides au logement a augmenté de **+1,4%** sur un an (cf. tableau 1). Cette hausse provient majoritairement de l'augmentation des bénéficiaires de l'ALS, avec +2,8% (cf. tableau 2). Le nombre de personnes couvertes par une aide au logement s'élève à **279 206** (dont 224 709 personnes couvertes pour l'ALF et 54 497 pour l'ALS), soit **33,4%** de la population de La Réunion¹. Le nombre d'enfants à charge au sens des AL s'élèvent à **135 072** en 2015, contre 134 616 en 2014. Enfin, **26 582** individus sont bénéficiaires d'une aide au logement seulement, ce qui représente un allocataire sur dix de la CAF.

¹ Source : Insee, Population légale en vigueur au 1er Janvier 2016 : 835 103 habitants (population municipale).

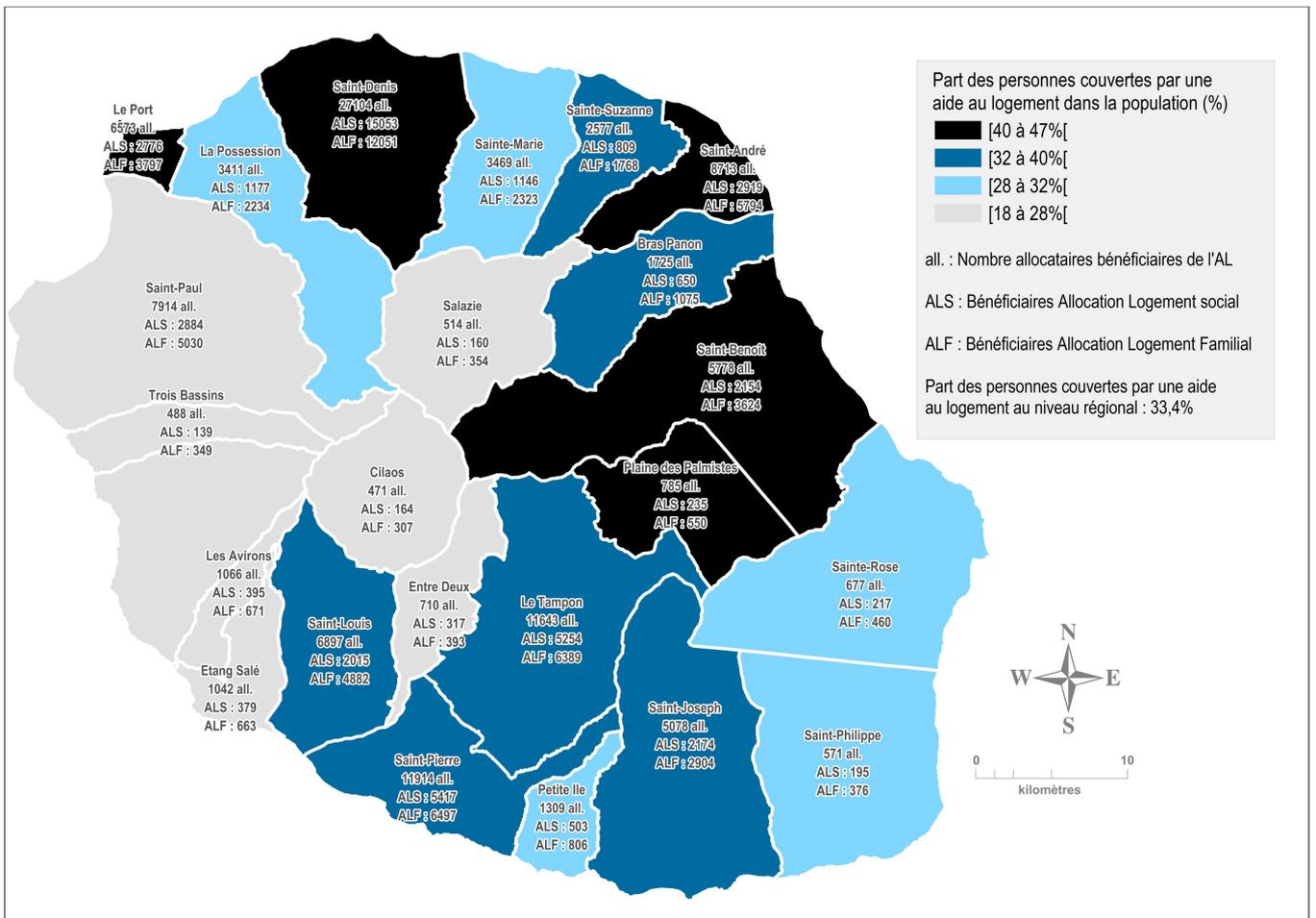
i

Au titre du mois de décembre 2015, les Caf ont versé une aide au logement à près de 6,1 millions de foyers bénéficiaires. Ce sont donc plus d'un allocataire sur deux (54%) qui perçoivent une des trois aides au logement (ALF, ALS ou APL) représentant 12,7 millions de personnes couvertes. Le nombre de foyers bénéficiaires diminue de 0,3% en un an. Même si cette progression reste positive pour les bénéficiaires de l'APL (+0,6%), elle est désormais négative pour l'ALS (-0,5%) et surtout l'ALF (-1,9%).

Contrairement à la Métropole, en 2015, la progression des aides au logement est encore dynamique dans les Dom. Le nombre de bénéficiaires d'une prestation de logement augmente de +1,5% en un an (celui de l'ALS progresse de +2,8% et celui de l'ALF de +0,6%). Ainsi, 516 900 personnes sont couvertes par une des deux aides versées par les Caf.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales au titre de décembre 2015 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 17 mars 2016).

Carte 1.



Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – Fileasc 31.12.2015. © IGN, © Geofia.

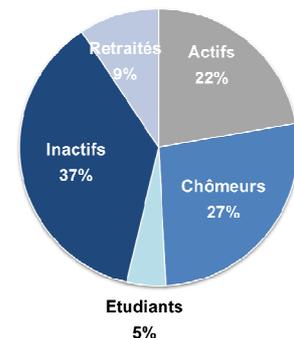
Comme on peut le voir sur la [carte 1](#), le plus grand nombre de bénéficiaires d'AL réside dans le nord et le sud de l'île. A La Réunion, un tiers des habitants vivent dans un logement couvert par les aides au logement (soit 33,4%).

Les communes du Port, Saint-Denis de Saint-André, de Saint-Benoît et de la Plaine des Palmistes sont celles qui détiennent les proportions de personnes couvertes les plus élevées (avec des taux supérieurs à 40%). A contrario, les communes qui détiennent les proportions les plus faibles de personnes couvertes (avec des taux inférieurs à 28%), se situent dans l'Ouest et le centre de l'île. La commune qui compte le plus grand nombre de bénéficiaires d'AL est la commune de Saint-Denis et la commune qui en compte le moins, est la commune de Trois-Bassins.

Source : FILEASC au 31.12.2015

Type de ménage	Foyers allocataires de la CAF	%	Foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	%
Isolées sans enfant(s)	88 809	36%	41 923	37%
Couples sans enfant	12 577	5%	6 598	6%
Couples avec enfant(s)	80 064	33%	23 196	20%
Familles monoparentales	63 464	26%	41 827	37%
Ensemble	244 914		113 544	

Tableau 3.



Graphique 1.

■ Un bénéficiaire sur quatre d'une aide au logement est un parent isolé

Parmi les **113 544** foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, 37% sont des familles monoparentales et 20% sont des familles avec enfants (cf. [tableau 3](#)). La part des personnes isolées sans enfants et des couples sans enfants s'élève à 43%.

Plus du tiers des bénéficiaires d'une aide au logement sont inactifs et 27% sont au chômage. Seulement un bénéficiaire sur 5 est un actif occupé et 14% sont retraités ou étudiants (cf. [graphique 1](#)).

Les bénéficiaires d'AL sont majoritairement locataires

Près de neuf allocataires sur dix bénéficiant d'aides au logement sont locataires de leur résidence principale (cf. tableau 4) : 46,6% sont logés dans le secteur social¹ contre 42,5% dans le secteur privé.

Source : FILEASC au 31.12.2015

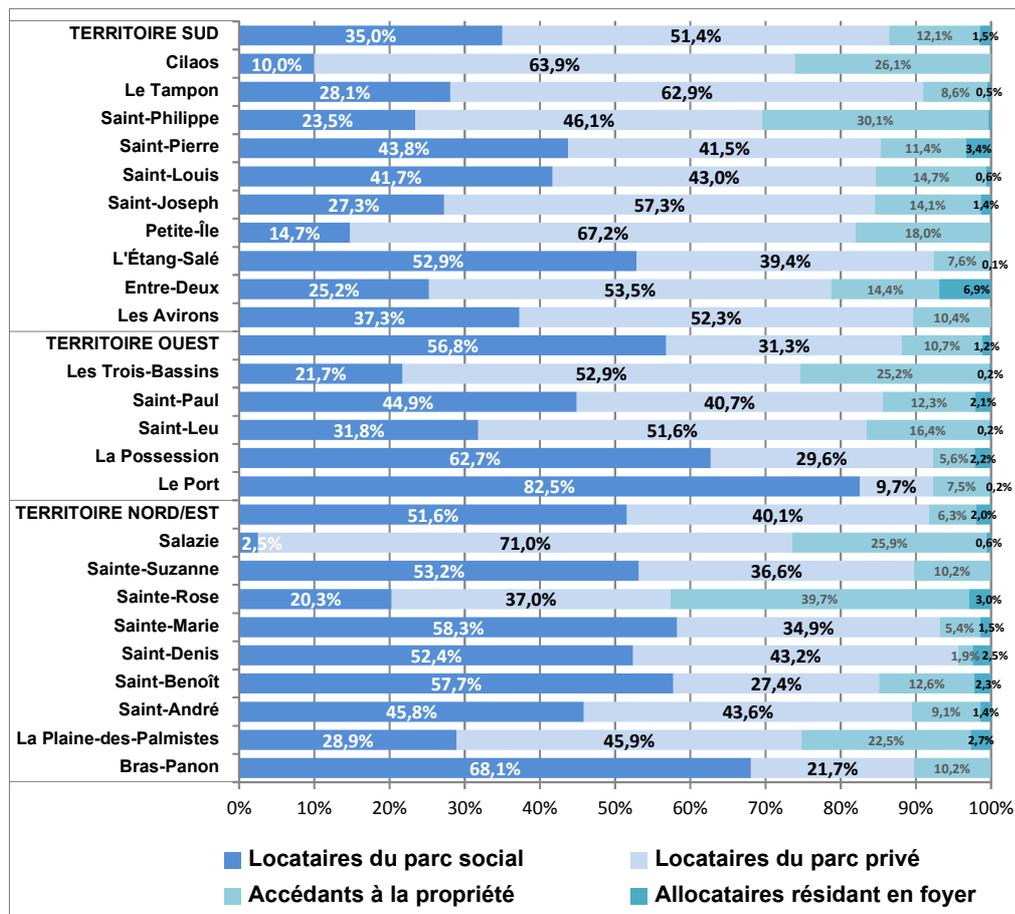
Statut occupation	2014	%	2015	%	évol
Location	98 854	88,3%	101 202	89,1%	2,4%
dont parc social	51 292	45,8%	52 939	46,6%	3,2%
dont parc privé	47562	42,5%	48 263	42,5%	1,5%
Accession	11 196	10,0%	10 449	9,2%	-6,7%
Foyers	1 885	1,7%	1 884	1,7%	-0,1%
Parc inconnu	9	0,01%	9	0,01%	0%
Ensemble	111 944		113 544		

Tableau 4.

Le secteur social a progressé de **+3,2%** en 2015 contre **+1,5%** pour le parc privé. Cette forte augmentation est due à la croissance du parc locatif social qui perdure depuis 2011, avec +5% entre 2014-2015 (cf. encadré). Le secteur d'accession est en forte baisse (-6,7%), alors que celui des foyers reste stable.

En métropole², le secteur locatif est en progression sur un an (+0,5%). Il représente 85,8% des aides versées (contre 85,5% en 2014). Le secteur d'accession est fortement en baisse (-4,8%), il en va de même pour celui des foyers (-4,3%). Dans les Départements d'outre-mer (Dom)², le secteur locatif est en progression sur un an (+2,1%) et représente 92,4% des aides versées. Tout comme en métropole, le secteur d'accession est fortement en baisse (-6,8%).

Source : FILEASC au 31.12.2015



Graphique 2.

¹ La Réunion compte 7 bailleurs sociaux : SHLMR, SIDR, SODIAC, SODEGIS, SEMADER, SEDRE et SEMAC.

² Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales au titre de décembre 2015 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 17 mars 2016).

Dans l'Ouest de l'île, **57%** des bénéficiaires sont hébergés dans le parc social et **31%** dans le parc privé. La commune du Port se démarque des autres communes, où 82,5% des bénéficiaires sont hébergés dans le parc social et 9,7% du le parc privé (cf. graphique 2). Cela s'explique, entre autres, par une forte proportion de logements sociaux sur la commune (cf. encadré).

Dans le Nord et l'Est, un allocataire AL sur deux, est locataire dans le parc social et 2 allocataires sur 5 dans le parc privé. Les communes de Bras-Panon, de Sainte-Marie et de Saint-Benoît se distinguent particulièrement avec des taux largement supérieurs à 50%. Ces communes disposent d'un parc locatif social plus abondant et surtout récent (cf. encadré).

C'est dans le Sud que le parc locatif privé accueille le plus grand nombre de bénéficiaires d'AL, avec 51,4% des locataires aidés. Le parc locatif social n'accueille qu'un tiers des bénéficiaires d'une AL. Le déficit important de logements sociaux dans cette région de l'île explique largement ce faible taux (cf. encadré).



Le **taux d'effort** est le rapport entre les dépenses en logement et le revenu des allocataires. Deux taux d'effort, « brut » et « net », permettent d'apprécier le poids des dépenses de logement dans le budget des foyers allocataires selon la prise en compte ou non, de l'aide personnelle au logement perçue.

Construction des taux d'effort

Le taux d'effort « brut » (Teb) rapporte le montant du loyer et des charges aux revenus hors AL : $Teb = (\text{loyer} + \text{charges forfaitaires}) / (\text{revenu} + \text{compris prestations familiales hors AL})$. Le taux d'effort « net » (Ten) est appréhendé par le ratio entre le coût du logement, déduction faite des AL, et les revenus : $Ten = (\text{loyer} + \text{charges forfaitaires} - AL) / (\text{revenu} + \text{compris prestations familiales hors AL})$.

Notons que les charges forfaitaires restent une estimation qui n'est pas forcément représentative du montant réellement payé et aurait tendance à sous-estimer les taux d'effort du parc public où les charges sont en moyenne plus élevées.

■ Grâce aux AL, la moitié des ménages allocataires consacre moins de 15,7% de leur budget à leur dépense de logement

L'AL a pour finalité de réduire la part de budget que les ménages modestes consacrent au paiement de leur loyer et de leurs charges (ou du remboursement de leur prêt pour ceux qui accèdent à la propriété). Le terme de taux d'effort désigne cette part. Il est qualifié de « net », lorsque le coût du logement est minoré du montant de l'AL perçue. Il est qualifié de « brut » lorsqu'il est calculé avant prise en compte de cette aide (cf. encadré).



Communes / EPCI	Parc locatif social	
	Logements	Part dans rés. ppales
	nombre	%
La Réunion	64 995	21,0
Civis	10 657	16,4
Les Avirons	358	8,7
L'Étang-Salé	553	11,2
Petite-Île	169	3,7
Saint-Louis	3 081	17,6
Saint-Pierre	6 434	20,3
Cilaos	62	3,0
CASud	5 272	11,3
Entre-Deux	198	8,1
Saint-Joseph	1 481	10,7
Saint-Philippe	97	5,6
Le Tampon	3 496	12,2
Cirest	10 121	23,1
Bras-Panon	1 288	28,2
La Plaine-des-Palmistes	280	12,0
Saint-André	4 354	23,1
Saint-Benoît	4 008	30,2
Sainte-Rose	177	7,5
Salazie	14	0,6
Cinor	24 344	30,7
Saint-Denis	20 566	34,1
Sainte-Marie	2 378	20,6
Sainte-Suzanne	1 400	18,5
TCO	14 601	19,5
Le Port	6 907	58,4
La Possession	2 495	22,2
Saint-Leu	965	8,0
Saint-Paul	4 124	11,1
Les Trois-Bassins	110	4,5

Rapporté au nombre de résidences principales, le parc locatif social représente 21 % des logements de l'île, avec une répartition inégale sur les Territoires. Les communes de la Cinor sont les mieux dotées, avec 31 logements sociaux pour 100 résidences principales, puis le Cirest à 23 % et le TCO à 20 %.

Le Sud accuse un déficit important, avec respectivement 11 % de logements sociaux pour la CASud et 16 % pour la Civis. La commune du Port se détache particulièrement, avec une très forte proportion de logements sociaux sur son territoire (58 % du parc de résidences principales). Saint-Denis, en deuxième position, en compte 34 %. Ces deux communes ont la particularité d'avoir le parc social le plus ancien, un tiers des logements ayant été construits avant 1980. Saint-Benoît et Bras-Panon disposent aussi d'une offre importante en matière de logements locatifs sociaux (entre 28 % et 30 % des résidences principales), avec un parc plus récent. En effet, les trois-quarts des logements sociaux de Bras-Panon et la moitié de ceux de Saint-Benoît ont été construits depuis 2000.

Pour l'ensemble de La Réunion, 19 % du parc locatif social a été livré depuis 2010, 21 % entre 2000 et 2009 et 16 % avant 1980.

Source : Logement social à La Réunion, Chiffres et Statistiques, DEAL, n°2016-1, mars 2016.

Source : FILEASC au 31.12.2015

Caractéristiques du foyer	Taux d'effort brut médian	Taux d'effort net médian
Isolés (sans enfant)	62,4%	22,9%
Familles monoparentales	49,9%	13,3%
avec 1 enfant	55,8%	16,7%
avec 2 enfants	51,3%	13,5%
avec 3 enfants ou plus	41,6%	7,7%
Couples sans enfant	47,3%	18,8%
Couples avec enfant(s)	35,1%	13,3%
avec 1 enfant	40,2%	17,1%
avec 2 enfants	35,1%	14,4%
avec 3 enfants ou plus	31,8%	9,5%
Ensemble des ménages	49,0%	15,7%
Type de parc		
Locataire Social	44,7%	10,0%
Locataire Privé	59,6%	26,2%
Accession à la propriété	35,0%	9,7%

Champ : Foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement (113 544). Le revenu pris en compte est le revenu annuel du foyer augmenté des prestations familiales perçues (hors aides au logement (AL)) au 31 décembre 2015. En l'absence d'information sur les charges réelles, on calcule des charges forfaitaires correspondant au barème des AL.

Lecture : Fin décembre 2015, le taux d'effort net médian est de 10% pour les allocataires locataires du parc social.

Tableau 5.

■ L'effet des aides sur la dépense brute de logement

Pour chaque ménage, la comparaison des taux d'effort « brut » et « net » permet d'apprécier l'effet « solvabilisateur » des aides au logement. Ainsi, le taux d'effort médian passe, sur l'ensemble des ménages percevant une allocation, de **49%** (taux brut) à **15,7%** (taux net), soit une différence de 33 points de % (cf. tableau 5 et 6).

Le taux d'effort net médian diminue lorsque la taille du ménage augmente. Ainsi, il passe de **22,9%** pour les personnes vivant seules à **7,7%** pour les familles monoparentales avec trois enfants ou plus. De même, il passe de **18,8%** pour les couples sans personne à charge à **9,5%** pour les familles biparentales avec trois enfants ou plus. Il est également plus faible – à nombre d'enfant donné – pour les familles monoparentales que pour les couples.

Mais la valeur du taux d'effort net médian ne varie pas uniquement avec la composition du ménage. Le type de parc du logement se révèle un facteur essentiel. Ainsi, dans le parc locatif privé, le taux d'effort net médian des ménages percevant une prestation logement (26,2%) est plus de deux fois plus élevé que dans le parc social (10%). Cet écart suggère que les loyers sont, en moyenne, nettement plus élevés dans le secteur privé (à structure de composition familiale équivalente). Par ailleurs, pour les bénéficiaires d'une aide au logement en accession, ce taux d'effort est de **9,7%** (cf. tableau 6).

■ Le parc social : véritable enjeu pour les allocataires en situation de pauvreté

Source : FILEASC au 31.12.2015

Taux effort médian	Allocataires à bas revenus		Ensemble allocataires	
	Taux effort brut	Taux effort net	Taux effort brut	Taux effort net
Statut d'occupation				
Accession à la propriété	37,8%	8,8%	35%	9,7%
Locataire social	48,1%	9,3%	44,7%	10%
Locataire privé	67,1%	27,4%	59,6%	26,2%
Type d'aide au logement				
Allocation à caractère familial	48,3%	12,4%	44,7%	13,4%
Allocation à caractère social	68,3%	23,8%	60,5%	22,6%
Ensemble	53,4%	14,9%	49%	15,7%

Pour les allocataires à bas revenus¹, les aides au logement contribuent à réduire fortement leur taux d'effort : le taux d'effort net est de **14,9%**, contre **53,4%** sans les aides (cf. tableau 6).

Pour les allocataires bas revenus, accéder au parc social est une vraie opportunité, le taux médian étant de **9,3%** contre **27,4%** pour le parc privé.

Tableau 6.

Que ce soit pour les allocataires bas revenus ou non, ou encore pour l'accession à la propriété, les AL ont un très fort effet « solvabilisateur » (cf. tableau 5 et 6).

■ Hausse de +8% des montants versés pour l'Allocation Logement Temporaire (ALT)

L'ALT est une prestation versée aux associations conventionnées par le préfet pour les aider à développer une offre spécifique de logement temporaire. Sont visées, les populations défavorisées qui ne parviennent pas à accéder à un logement stable ou à s'y maintenir et ne pouvant bénéficier d'une aide au logement. Le montant de l'ALT est forfaitaire et varie en fonction de la taille du logement et de la zone géographique.

En 2015, **12** associations ont bénéficié de l'ALT pour un montant de **628 006 euros** versés (cf. tableau 9), contre 13 associations en 2014 pour un montant de 583 723 euros versés (soit une hausse de +8%).

■ Baisse des bénéficiaires de la prime de déménagement

La Prime de Déménagement est versée aux allocataires qui engagent des frais pour emménager dans un logement ouvrant droit à l'Allocation Logement, à l'occasion d'une naissance portant à 3 ou plus le nombre d'enfants à charge. En 2015, **54** familles réunionnaises ont bénéficié de cette prime (contre 57 en 2014), ce qui représente 51 449,4 euros versés (soit -28% par rapport à 2014).

¹ Un allocataire à bas revenus est un allocataire dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population (valeur pour laquelle la moitié de la population a un niveau de vie supérieur et l'autre moitié un niveau de vie inférieur). Cette valeur limite est appelée « seuil des bas revenus ». Pour mesurer le niveau de vie des allocataires, on a recours au calcul d'un revenu par foyer dit « revenus par unité de consommation » (RUC) qui tient compte de la taille et de l'ensemble des ressources du foyer. En 2015, le seuil de bas revenus a été fixé à 1 043 euros.

■ La moitié des bénéficiaires d'AL touche au moins un minimum social

Au 31 décembre 2015, la moitié des allocataires d'une aide au logement (soit **57 609** allocataires) bénéficie au moins d'un minimum social (soit une hausse de +1,6%) pour un total de **156 878** personnes couvertes (cf. tableau 7).

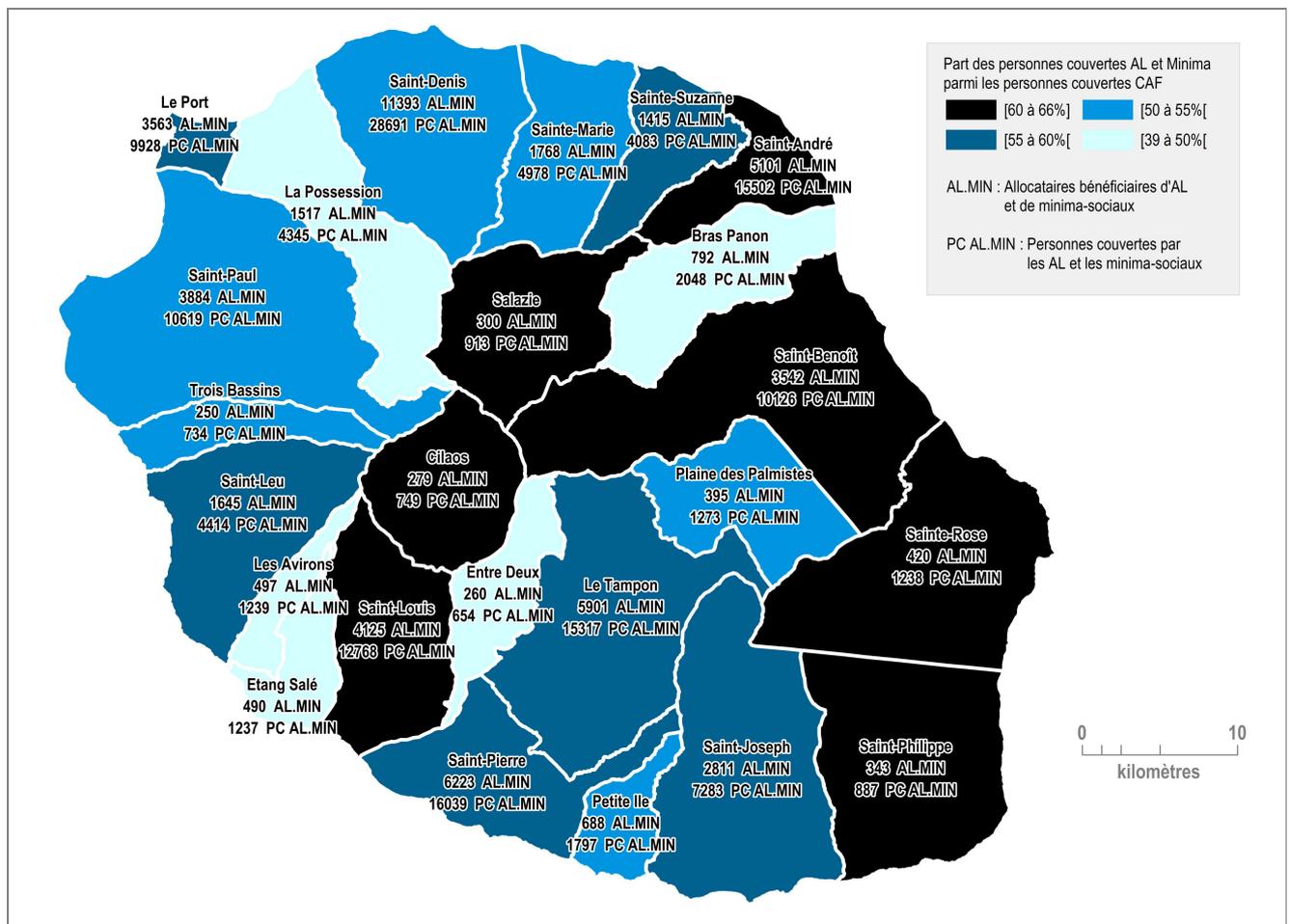
Bénéficiaires AL et d'au moins un minimum social	2014	2015	évolution
Bénéficiaires ALF	37184	37 527	0,9%
Bénéficiaires ALS	19504	20 082	3,0%
Ensemble	56 688	57 609	1,6%

Les bénéficiaires d'ALS touchant au moins un minimum social ont connu la plus forte progression en 2015, avec **+3%**, passant ainsi de 19 504 en 2014 à **20 082** bénéficiaires en 2015.

Plus de 7 allocataires sur 10 (76,2%) touchent comme minima-social, la prestation « RSA socle » et 11% l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Tableau 7.

Carte 2.



Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – Fileasc 31.12.2015. © IGN. © Geofila.

Quatre communes de l'île concentrent à elles seules la moitié des allocataires bénéficiaires d'AL avec au moins un minima social : Saint-Denis (avec 11 393 allocataires), Saint-Pierre (6 223), Le Tampon (5 901) et Saint-André (5 101).

La part des personnes couvertes AL et touchant un minima-social dépasse les 60% dans certaines communes de l'Est et Sud du département. La commune de Saint-Benoît possède la part la plus élevée avec 66% et la commune de Bras-Panon la moins élevée avec 47% (cf. carte 2).

■ Les bénéficiaires des aides financières individuelles à l'habitat

Les Aides financières Individuelles (AFI) sont financées sur fonds propres et soumis au règlement intérieur de l'Action Sociale de la Caf. Ces aides financières s'inscrivent dans le cadre de la mission définie dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) pour la période 2013-2017. Elles permettent l'accompagnement des familles dans la mise aux normes de leur logement et sont accordées sous formes de subventions ou de prêts destinés à la construction ou à l'amélioration de l'habitat (cf. tableau 8).

Source : GESPRO – Caf de La Réunion

Année	2014		2015	
	Nombre	Montant en milliers €	Nombre	Montant en milliers €
Aides à l'habitat consenties par la Caf				
Aides financières individuelles	372	3 058	284	1 942
<i>dont Subventions pour l'habitat</i>	372	3 058	198	904
<i>dont Prêts à l'amélioration de l'habitat</i>	0	0	86	1 038

Tableau 8.

Au cours de l'année 2015, **284** aides financières individuelles ont été accordées à des familles, contre 372 en 2014. Les subventions pour l'habitat ont concerné **198** familles pour un montant total d'un peu plus de 0,9 millions d'euros (soit 174 aides en moins par rapport à 2014).

■ Prêts à l'amélioration de l'habitat (Pah)

Le Prêt à l'amélioration de l'habitat (Pah) est accessible aux allocataires, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Il est accordé pour des travaux de réparation, d'amélioration, d'assainissement ou d'isolation thermique, effectués dans une résidence principale. A La Réunion, il existe deux dispositifs :

- Les prêts à l'amélioration de l'habitat en tant qu'AFI : ces dispositifs ont concerné **86** foyers, pour un montant d'environ 1,04 million d'euros (cf. tableau 8).
- Les prêts à l'amélioration de l'habitat financés sur le FNPF (Fond National des Prestations Familiales) : Cette prestation est ouverte aux bénéficiaires d'une prestation familiale (à l'exclusion de ceux bénéficiant de l'Als, l'Aah, le Rsa non majoré). Au cours de l'année 2015, **9** Prêts à l'amélioration de l'habitat de ce type ont été accordés par la CAF (contre 18 en 2014).

■ Environ 395 millions d'euros de prestations liées au logement versées

Source : Bilan comptable exercice 2014/2015 - FILEASC au 31.12.2015

PRESTATIONS	Montants versés (avec droits constatés) exercice 2014	Montants versés (avec droits constatés) exercice 2015	Evolution des montants (en %)	Nombre d'allocataires 2014	Nombre d'allocataires 2015
Liées au logement					
Allocation Logement à caractère Familial (1)	268 573 622,64 €	275 194 266,74 €	2,5%	65 030	65 336
Allocation Logement à caractère Social	114 220 765,46 €	118 700 957,14 €	3,9%	46 914	48 208
Prime de déménagement	71 452,82 €	51 449,40 €	-28,0%		
Allocation de Logement Temporaire (ALT)	583 722,97 €	628 006,08 €	7,6%		
Total	383 449 563,89 €	394 574 679,36 €	2,9%	111 944	113 544

(1) y compris l'ALF "Dom - Mesures spécifiques - compte de tiers"

Tableau 9.

Au 31 décembre 2015, les montants versés pour l'ALF et l'ALS ont progressé respectivement de **+2,5%** et de **+3,9%** (cf. tableau 9). Le montant total des aides au logement atteint **394 5874 679,4** euros (soit une hausse de **+2,9%**).

Les dépenses d'aide au logement sont très sensibles à la crise économique qui, en entraînant une diminution des ressources des personnes, accroît inéluctablement le nombre potentiel de bénéficiaires des allocations logement (le montant moyen de l'aide au logement par allocataire s'élève à environ 290 euros).

Ce document est disponible en téléchargement sur le site de la Caf de La Réunion.
<http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-reunion/partenaires/statistiques-et-etudes>

■ CALLY J. Romain
Observatoire Statistiques et Etudes